

# M@rolles infos



@villedemarolles



À LA UNE

INAUGURATION DU  
PARC SPORTIF  
DE LA MARNIÈRE

# SOMMAIRE

Marolles Infos n° 167 Juillet - Août 2019

	<b>Marolles en fête</b>	<b>6</b>
	<b>Actualités</b>	<b>8</b>
	De vous à nous Agriculture en ville Contrat de Mixité Sociale	
	<b>Dossier</b>	<b>12</b>
	Petite enfance	
	<b>Actualités</b>	<b>14</b>
	Enfance Communication	
	<b>Saison culturelle</b>	<b>15</b>
	<b>Solidarité</b>	<b>16</b>
	<b>Culture &amp; Loisirs</b>	<b>17</b>
	<b>Sport &amp; Loisirs</b>	<b>18</b>
	<b>Alentour</b>	<b>19</b>
	Bal participatif SIMA	
	<b>Libre expression</b>	<b>22</b>
	<b>Tribune libre</b>	<b>23</b>
	<b>Clin d'œil</b>	<b>23</b>
	Conservatoire, une page se tourne...	
	<b>Rendez-vous</b>	<b>23</b>
	<b>Bloc notes</b>	<b>24</b>



# Édito

Chères Marollaises,  
Chers Marollais,

Marolles a connu ce printemps une vie culturelle et festive intense.

L'équipe municipale, seule ou en partenariat avec les associations, les bénévoles, le territoire, les équipes enseignantes, a en effet organisé de multiples événements : bal participatif, Choralades, 30 ans de l'école de la Forêt, sorties des enfants et seniors, cinéma en plein air, ... et bien entendu Marolles en Fête qui a connu, pour sa seconde édition, un énorme succès.

Merci à tous !

Plusieurs projets ont par ailleurs été concrétisés : arrivée de notre chef de police, inauguration du parc sportif de la Marnière en présence du Président de la Métropole du Grand Paris qui a particulièrement apprécié, à cette occasion, la beauté et la ruralité de Marolles.

Il n'y aura pas de réelle trêve estivale, ni pour l'équipe municipale ni pour les agents territoriaux.

- Grand ménage et travaux dans les groupes scolaires,
- Réfection de l'avenue Georges Brassens,
- Réalisation du terrain synthétique,
- Travaux d'aménagement du poste de police,
- Travaux d'aménagement du RAM, réseau d'assistants maternels, qui sera opérationnel à l'automne,
- Changement de la totalité des huisseries de la mairie et de la salle des fêtes dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine et de la recherche d'économie d'énergie,
- Préparation de la rénovation de la route de Brie, sont autant de chantiers qui verront le jour avant la fin de l'automne.



“ Mon équipe et moi-même continuerons à respecter la feuille de route pour laquelle vous nous avez fait confiance : protéger notre patrimoine et installer durablement Marolles dans la modernité. ”

Je ferai prochainement le point des subventions importantes voire très importantes que nous avons obtenues pour l'ensemble de ces réalisations qui permettent des économies notables sur notre budget et ainsi d'envisager l'avenir sous de bons auspices en matière d'investissement.

Mon équipe et moi-même continuerons à respecter, quoi qu'en diront certains, la feuille de route pour laquelle vous nous avez fait confiance : protéger notre patrimoine et installer durablement Marolles dans la modernité.

Nous aurons donc bien des choses à partager à la rentrée mais je vous souhaite, entre temps, bonnes vacances à tous !

*Bien à vous,*

Votre Maire  
Sylvie Gerinte

# Arrêt sur images



CHORALIADES



30 ANS DE L'ÉCOLE DE LA FORÊT





CLASSE DÉCOUVERTE À CHAMBORD (LA FORÊT)



FÊTE DES VOISINS



OLYMPIADES ÉCOLES



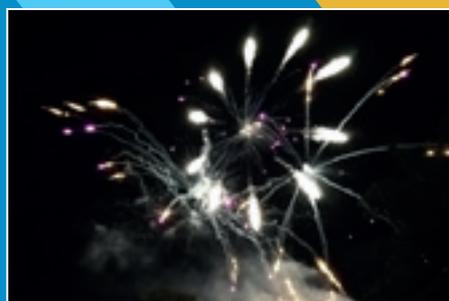
CINÉMA PLEIN AIR



TOURNOI DIDIER BOUTTEN

# MAROLLES EN FÊTE





Madame le Maire, les élus et les agents du comité d'organisation de « **Marolles en fête** » remercient chaleureusement tous les Marollais qui ont contribué au succès de cette belle fête. Merci aux bénévoles associatifs, aux élus, aux enfants et aux animateurs du spectacle du péri-scolaire et aux artistes qui ont participé à la réussite de la scène ouverte et du concert du soir. Merci également au soutien de nos sponsors : Crédit Mutuel, le groupe DFM et l'agence de la Mairie Orpi.

Et bien entendu, merci à vous les Marollais pour votre sens de la fête et vos sourires qui ont illuminé cette deuxième édition.

## DE VOUS À NOUS

**Discussion ouverte avec les Marollais**

*Fidèle à sa politique de dialogue avec la population, l'équipe municipale était de nouveau aux côtés des habitants le 15 juin dernier à l'école de la forêt.*

*L'occasion pour Sylvie Gerinte de présenter Caroline Lentz, le chef de la nouvelle Police Municipale, confirmant par là-même le souci de respecter les promesses électorales.*

**POLICE MUNICIPALE**

Madame le Maire a rappelé les raisons budgétaires, d'efficacité et de proximité, pour lesquelles cette police a été créée sur Marolles, sans la participation de la commune de Santeny, et confirmé l'implantation de la Police Municipale à l'Espace des Buissons à l'automne prochain.

Dotée d'un véhicule de service et de deux VTT, elle sera également armée, à l'instar de la quasi-totalité des Polices Municipales du département.

Elle a également insisté sur les missions de lutte contre les incivilités : mauvais stationnement, non-respect des jours de dépôt des encombrants ou des horaires de travaux de jardinage...

**GESTION DU CADRE DE VIE**

Il a été rappelé le rôle des services, notamment en matière de cadre de vie. S'il est naturel de se tourner vers la commune pour signaler toute anomalie, celle-ci ne gère en effet pas toutes les compétences.

- Assainissement et eaux pluviales : délégation au SYAGE. En cas de problème, appeler au : 01 69 83 72 00.
- Éclairage public : la société BIR effectue des contrôles une fois par semaine en été et deux fois par semaine en hiver. Ne pas hésiter à signaler tout dysfonctionnement aux services techniques.
- Élagage : les opérations sont programmées et établies selon un ordre de priorité et exécutées par la société HATRA en tenant compte des périodes de nidification.
- Tontes : elles sont réalisées à la fois par les services municipaux et la société France Environnement. Pour

rappel, la commune applique la politique du « zéro phyto » et du mushing.

- Frelons : sur le domaine privé, l'intervention est à la charge du propriétaire par des professionnels agréés, sur le domaine public, la collectivité fait intervenir un prestataire spécialisé.
- Le SIVOM assure la compétence : ordures ménagères, encombrants et nettoyage des rues. S'agissant des encombrants, la ville envisage de cesser le ramassage à date fixe pour le remplacer par une prestation à la demande, afin de lutter contre les amas qui défigurent le paysage, le non-respect des sorties et la circulation intempestive de camions qui laissent derrière eux un paysage souillé. Cette prestation ne sera pas supprimée mais améliorée !

**LE NUMÉRIQUE DANS LA VILLE**

La commune a équipé l'ensemble des bâtiments communaux et des écoles en PC portables, tablettes, Tableaux Numériques Interactifs. Elle poursuivra dès la rentrée, l'équipement des groupes scolaires en TNI.

Sensible aux arguments de la Municipalité, Orange a décidé de déployer la fibre optique sur notre territoire au moyen de 6 armoires PMZ. Les Marollais, qui pouvaient déjà accéder au très haut débit de SFR via le réseau câblé, auront désormais le choix de leur opérateur. Madame le Maire a tenu à préciser que si certains tentaient de s'approprier la paternité de cette réussite par le biais d'une simple pétition, les choses sont au contraire bien plus complexes et c'est l'action discrète mais opiniâtre de l'équipe municipale qui a permis d'obtenir ce raccordement par Orange.

## ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la mairie, création d'un club house et d'un terrain synthétique au stade, rénovation de l'avenue de Grosbois, de la route de Brie et de l'avenue Georges Brassens, création du Parc sportif de la Marnière, poursuite du développement de la vidéo-surveillance, achat d'un véhicule électrique, poursuite du développement de l'éclairage public à leds avec 150 nouveaux candélabres, etc.

La dynamique impulsée par l'équipe municipale ne faiblit pas, dans le respect des engagements électoraux, pour un meilleur cadre de vie.

L'église fera elle aussi l'objet de toutes les attentions avec des travaux sur la structure du bâtiment, après contact avec les Monuments Historiques.

## CŒUR DE VILLAGE

Madame le Maire a rappelé l'enjeu de ce projet. Il n'est pas question de construire des immeubles mais de petites constructions de la hauteur d'un pavillon et, surtout, il s'agit de respecter d'une part la loi et d'autre part de proposer un parcours résidentiel, tant pour nos jeunes en quête d'un logement ou d'un premier achat, que de ceux, parmi nos anciens, qui ne peuvent plus entretenir un pavillon devenu trop grand.

En raison de recours multiples de quelques Marollais, la ville a ainsi perdu de nombreuses recettes fiscales, perdu son droit d'attribution de logements, et toute vente de pavillon est désormais sous la menace du droit de préemption du Préfet. Les pénalités que nous payons déjà risquent d'être multipliées par 4 (de près de 100.000€ à 400.000€).

Entre les pénalités de retard, les taxes foncières et d'habitation que nous aurions dû percevoir depuis des années, les frais d'avocat, on peut estimer à 3,5 millions les pertes sèches financières pour la ville.

## VIE MUNICIPALE

### Le Contrat de mixité sociale

#### Que dit la loi ?

La loi SRU oblige certaines communes à disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Les communes de plus de 3500 habitants – 1500 en région Île-de-France – doivent atteindre un taux minimum de 25% d'ici 2025.

Avec un taux estimé à 12%, la commune fait donc l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par période triennale.

#### Comment est-elle appliquée ?

Chaque année, les services de l'État procèdent à un inventaire. Une commune est dite déficitaire lorsque son taux est inférieur à l'objectif fixé par la loi.

En plus d'être déficitaire au regard des objectifs SRU, la commune de Marolles est également, depuis l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2017, **carencée car elle n'a pas respecté ses engagements triennaux en raison des recours incessants de l'opposition**. Cet arrêté prévoit notamment :

- La reprise du droit de préemption par le Préfet,
- Le transfert des droits de réservation dont dispose la commune sur les logements locatifs sociaux existants ou à livrer,
- L'engagement de la commune à signer un Contrat de mixité sociale avec l'État.

#### À quoi sert le contrat de mixité sociale ?

Imposé par l'État, il a deux objectifs :

- Résorber le déficit en matière de logement social,
- Exposer dans un document cadre pluriannuel la stratégie que la Municipalité doit mettre en œuvre pour atteindre le taux de logements suffisant à l'horizon 2025. Il précise les outils et les actions que la collectivité entend mobiliser.

Il permet à la commune de montrer son engagement et sa bonne volonté dans la création de logements locatifs sociaux, et cela malgré les difficultés liées à l'inconstructibilité d'une grande partie de son territoire et aux recours contre les constructions de logements.

Il permet, en collaboration avec les services de l'État, d'engager des réflexions sur les projets à venir pour accroître le nombre de logements locatifs sociaux et tendre vers les taux légaux.

Il fera l'objet d'évaluations annuelles permettant d'en constater l'évolution.

Il pourra être modifié pour prendre en compte tout nouveau projet de construction.

Marolles s'est vu imposée la signature de ce contrat et fera tout son possible pour sortir le plus rapidement possible de la situation de carence afin d'éviter que les pénalités SRU prélevées sur la commune soient multipliées par quatre.

## En bref

### SÉCURITÉ

#### Contre les cambriolages ayez le bon réflexe !

Vous souhaitez bénéficier de patrouilles quotidiennes pour surveiller votre domicile en votre absence ? L'Opération Tranquillité Vacances, mise en place par la Préfecture de Police, est là pour que vous partiez l'esprit tranquille.

Il vous suffit de vous inscrire sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

### ÉQUIPEMENTS

#### Inauguration du Parc sportif de la Marnière

Le 26 juin dernier, en présence de Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole de Grand Paris, Madame le Maire et les élus ont inauguré le Parc sportif de la Marnière.

Ce dernier abrite une structure de street work out, des tables de ping pong et un terrain de pétanque conçu en concertation avec les joueurs de l'association La Bouille Marollaise et répondant bien au-delà des normes habituelles pour ce genre d'installation.

Le parc situé route de Brie, en contrebas de l'église, est ouvert au public cet été **du lundi au dimanche de 8h à 19h.**



### GPSEA

## Agriculture et alimentation

*Notre territoire, plus particulièrement le Plateau Briard, est le premier de la Métropole du Grand Paris en termes d'agriculture.*

En effet, les espaces agricoles en activité représentent plus de 900 hectares. Certains diront que cette superficie est ridicule, d'autres la trouveront énorme. Quoiqu'il en soit, qu'une capitale ait autant de terres agricoles si proches de son centre est une situation inédite en Europe. Il est donc fondamental de soutenir et valoriser ce patrimoine agricole.

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) s'est saisi de la thématique « Agriculture et alimentation » en désignant Sylvie Gerinte comme déléguée aux Circuits courts et à l'Agriculture en ville.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été initiés tels que :

- Le projet alimentaire territorial : l'alimentation en tant qu'élément structurant de la politique sur le secteur revêt une dimension économique, environnementale, sociale et de santé publique. Ce projet implique des actions partenariales avec les producteurs, les consommateurs, les institutionnels, les industries de transformation, les associations...
- Le projet d'agro-quartier dans la commune de Noisieu : programme de logements intégrant des espaces d'agriculture urbaine de 12 hectares sur l'ancien site France Telecom avec des agro-activités, de l'agriculture, du maraîchage et un centre de bus « nouvelle génération » qui rouleront au biogaz « 100% propre » grâce à la production locale par méthanisation des déchets.
- La rénovation et la valorisation du sentier d'interprétation agricole de Périgny-sur-Yerres.
- Le projet de lutte contre le gaspillage avec des actions conjointes entre le GPSEA et les communes, des composteurs rotatifs au sein de certaines écoles, mais aussi des partenariats avec des associations d'aide alimentaire pour valoriser les repas non consommés.
- La réflexion autour d'une revitalisation agricole en adoptant une stratégie de veille foncière pour une meilleure maîtrise des espaces agricoles, mais également en adoptant une stratégie quant aux types de culture et de producteurs à positionner sur ces espaces.
- C'est d'ailleurs dans ce cadre que le 25 juin dernier, que la « Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne » a été signée entre de très nombreux partenaires (Conseil départemental, GPSEA, les communes, les associations d'agriculteurs...).

### PROJET

## Un marché bio à Marolles ?

Dans le cadre des projets sur le thème de l'agriculture et l'alimentation, l'idée d'implanter un marché bio dans la ville a vu le jour.

Un groupe de travail s'est ainsi constitué réunissant GPSEA, la commune de Marolles, l'association des commerçants de Marolles (ACM), l'association AMAPAROLLES (Amap fournissant des paniers bio tous les jeudis), ainsi que diverses personnalités marollaises prêtes à mettre leurs compétences à disposition de la commune.

L'équipe municipale juge important de consulter les Marollais sur leur adhésion à ce projet. Pour cela, un sondage est ouvert sur la page Facebook officielle « Ville de Marolles-en-Brie » afin de récolter l'avis du plus grand nombre.

Votre participation est importante, nous comptons sur vous !

Rendez-vous sur [www.facebook.com/villedemarolles](http://www.facebook.com/villedemarolles)

## VIVRE ENSEMBLE

**Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?**

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, comptent l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage ou encore les épluchures.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés (particules fines de toutes tailles) en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes. Le brûlage des déchets émet également beaucoup de monoxyde carbone.

Il est possible alors de les mettre dans le bac marron, de les utiliser en paillage, de les composter dans un composteur individuel adapté ou de les déposer en déchetterie.

## ÉQUIPEMENTS

**Le stade Didier Boutten fait peau neuve !**

Dans le cadre de sa politique d'entretien des équipements communaux, la Municipalité a livré un club house et démarré les travaux du terrain synthétique au stade Didier Boutten. Cette modernisation répond aux besoins des utilisateurs du stade.

Dans ce cadre, les demandes de subvention ont été adressées à différentes instances et ont obtenu des réponses positives. C'est ainsi que le club house a obtenu un financement à hauteur de 20 000 € du Fonds d'Aide au Football Amateur pour un projet chiffré à 136 524 €. Une subvention complémentaire sera prochainement notifiée.

Quant au terrain synthétique estimé à 640 000 € HT, il ne coûtera pas un euro aux Marollais puisque les subventions obtenues auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur, de la Région IdF et grâce à la Dotation d'équipements des territoires ruraux s'élèvent à 364 000 € et que le reste à charge sera pris sur le Fonds de soutien aux petites communes du GPSEA.

Cela mérite bien de nouveaux crampons pour la rentrée !

## CME

**En visite à l'Assemblée nationale**

Sur l'invitation du député Laurent Saint-Martin, les jeunes élus du Conseil municipal d'enfants ont eu le privilège d'une visite guidée le 18 juin dernier au cœur du Palais Bourbon, autrement dit l'Assemblée nationale, située sur le quai d'Orsay.

Après avoir déambulé dans les couloirs et pièces constituant le Palais Bourbon, les enfants se sont pris au jeu en siégeant quelques minutes dans l'hémicycle avec Madame le Maire, afin d'assister à une session parlementaire. Après avoir croisé quelques parlementaires en pleine interview, découvert le magnifique salon de réception, le jardin et approché l'entrée de la buvette parlementaire, les jeunes élus ont particulièrement apprécié la bibliothèque et ses portes secrètes.

À l'issue de cette visite, Monsieur le député s'est entretenu avec les enfants écoutant avec attention leurs commentaires sur ce grand lieu de la politique française.

## ÉVÈNEMENT

**Forum Sport & Loisirs**

Le samedi 7 septembre prochain, le traditionnel Forum des associations fait peau neuve en changeant à la fois de nom et de formule !

Vous y trouverez comme à l'accoutumée l'ensemble des associations marollaises mais également d'autres acteurs du sport et des activités de loisirs : le golf de Marolles, le Fitness Club, etc. Par ailleurs, l'ouverture au public débutera un peu plus tôt et sans interruption pendant le déjeuner. Les inscriptions au Troc & Puces se feront le matin comme les années précédentes.

**Samedi 7 septembre**  
**9h30 à 16h, gymnase de Marolles**

## PETITE ENFANCE

**Bien accueillir les plus petits**

*L'intérêt de l'enfant est une préoccupation essentielle de l'équipe municipale. Une préoccupation qui englobe la question de l'accueil de l'enfant dès son plus jeune âge, mais aussi l'accompagnement des parents et des acteurs de la petite enfance. Au sein de la commune, plusieurs modes d'accueil du jeune enfant sont proposés et des projets d'accompagnement ainsi que des aides sont en train de voir le jour.*

**Accueillir le jeune enfant : les différents modes de garde**

Les communes de Marolles-en-Brie et de Santeny gèrent ensemble le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (SIPE). De cette façon, elles peuvent proposer aux administrés différents modes d'accueil des jeunes enfants : une structure multi-accueils « La ronde des 4 saisons » à Marolles et « La Maison de la petite enfance » à Santeny.

« La ronde des 4 saisons » est une structure multi-accueils, elle propose 20 places en halte-garderie ou en accueil régulier.

« La Maison de la petite enfance » propose 38 places aux enfants de 2 mois et demi à 3 ans et regroupe une crèche collective et une crèche familiale. Les assistantes maternelles sont accueillies dans la crèche collective une à deux fois par semaine afin de pouvoir proposer des activités éducatives aux enfants.

En dehors de ces accueils municipaux, il existe également une crèche privée située sur la commune de Marolles : « La micro-crèche du Plateau Briard ».

Ces structures ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des demandes, c'est pourquoi il existe l'accueil individuel à domicile par un assistant maternel agréé. L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance ayant obtenu un agrément pour accueillir à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de moins de 6 ans.

**Accompagner les parents et les assistants maternels**

L'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ont signé une Convention d'objectifs et de gestion (COG) définissant les orientations en matière d'accueil individuel du jeune enfant pour la période 2018/2022. Cette convention porte trois missions :

- Pérenniser l'offre d'accueil collective existante dans les communes ;
- Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil de tous les enfants (situation de handicap, familles précaires) ;
- Soutenir l'accueil individuel notamment auprès des assistants maternels, mais aussi accompagner les parents dans leurs rôles d'employeur (Pajemploi).

Pour renforcer l'attractivité de l'accueil individuel, quatre grands axes prioritaires ont été définis.

- Améliorer les services en ligne pour les parents et les assistants maternels via le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) et le service Pajemploi+.
- Améliorer la solvabilité des familles avec une majoration des montants du Complément mode de garde (Cmg) pour des publics spécifiques, et le maintien à taux plein du Cmg jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire (à compter du 1er janvier 2020).
- L'appui aux assistants maternels et garde à domicile pour renforcer la qualité de leur projet d'accueil et la promotion de leur métier : le plan de formation, le développement des relais d'assistants maternels (RAM) et la mise en place d'actions spécifiques pour orienter vers la profession d'assistant maternel.
- Les financements d'investissement en faveur des assistants maternels (prime d'installation).

Informations complémentaires sur les sites : [monenfant.fr](http://monenfant.fr) / [caf.fr](http://caf.fr) / [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)

**Complément du libre choix du mode de garde : Plus simple, plus clair, plus rapide !**

Le Complément mode de garde, qui compense les frais de garde d'un enfant chez un assistant maternel ou une garde à domicile, évolue. Jusqu'à présent étudiée et versée par les Caf et les MSA, cette prestation voit son circuit de gestion modifié, pour être simplifié. Pourquoi de tels changements ? Quels impacts pour les publics concernés ? Explications.

Le Cmg est versé par le centre national Pajemploi à compter de mai 2019. « Comme aujourd'hui, la demande de Cmg se fera toujours auprès de la Caf, qui enregistrera aussi les changements engendrant un nouveau calcul (nouveau mode de garde, modification de la situation professionnelle ou familiale, etc.), et les bénéficiaires de Cmg continueront à

déclarer chaque mois le salaire de leur employé(e) sur le site internet de Pajemploi » précise Pauline Domingo, directrice du département « Enfance, jeunesse et parentalité » de la Cnaf.

Des avantages non négligeables se présenteront aux bénéficiaires de Cmg : « dès la déclaration en ligne, Pajemploi communiquera directement le montant auquel ont droit les parents employeurs, qui auront ainsi une vue immédiate du coût réel des frais de garde. Le Cmg sera également versé beaucoup plus rapidement : 3 jours au lieu de 15 actuellement... » confirme Nicole Barrallon, sous-directrice du centre national Pajemploi.

## Zoom sur Pajemploi +

Pajemploi va également proposer aux parents et à leurs employé(e)s d'adhérer à un nouveau service, appelé « Pajemploi + ». Avec ce service tout-en-un, Pajemploi prélèvera sur le compte bancaire des parents le salaire net de leur salarié(e), après déduction du montant du Cmg, et reversera le salaire total sur le compte de l'employé. Pour en bénéficier, les parents et leur salarié devront formaliser leur accord en complétant une attestation d'utilisation en ligne.

*Guillaume emploie Amandine comme assistante maternelle pour sa fille Emma. D'un commun accord, ils ont opté pour le service Pajemploi +.*

*Guillaume effectue sa déclaration mensuelle sur [pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr) : le salaire net d'Amandine est de 543 euros. Compte tenu de sa déclaration et de ses revenus, Guillaume a droit à 249 euros de Cmg.*

*Avec le service « Tout-en-un », Pajemploi prélève sur le compte bancaire de Guillaume le salaire net d'Amandine, déduit du Cmg*

*543€ – 249€ = 294€*

*Pajemploi reverse ensuite le salaire net d'Amandine de 543 euros sur son propre compte bancaire.*

*Guillaume n'a plus besoin de penser à payer sa nounou, Pajemploi le fait à sa place !*

## PETITE ENFANCE

### Création d'un RAM

*Cette année, l'équipe municipale a travaillé de façon rapprochée avec les assistantes maternelles des communes de Marolles et Santeny sur un projet de création d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM).*

Cette nouvelle structure aura pour missions d'organiser l'information des parents et des assistants maternels, favoriser la rencontre et les échanges entre les assistants maternels, les enfants accueillis et les parents, proposer des activités d'éveil en lien avec les besoins et la maturité des enfants, mais aussi promouvoir la profession d'assistant maternel, leur formation et les soutenir dans leurs pratiques quotidiennes, ainsi qu'exercer une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le RAM fonctionnera sous la responsabilité de l'animateur, éducateur de jeunes enfants, garant du cadre. L'intérêt de l'enfant sera au cœur des activités de la structure.

Les ateliers auront pour perspectives l'éveil et la socialisation de l'enfant. De manière régulière ou ponctuelle, le RAM organisera des ateliers collectifs, des rencontres entre assistants maternels, des sorties à l'extérieur, des formations visant à renforcer les compétences professionnelles.

Un professionnel de la petite enfance est en cours de recrutement. Il aura pour mission de monter la structure, de faire valider le projet par les instances dédiées PMI et commission de la CAF. L'accueil des assistants maternels et des enfants se fera a priori selon la répartition suivante : 2 matinées pour les Marollais et 2 autres matinées pour les Santenois. Des permanences alternées entre les communes, les lundis et samedis, accueilleront les parents en quête d'information.



### Pourquoi un implantation au Centre de loisirs ?

Dans le cadre de la rationalisation des bâtiments, la Municipalité a fait ce choix puisque la salle maternelle est disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cela répond à la politique municipale mise en place afin d'apporter plus de services publics tout en diminuant les coûts. Les travaux sont prévus cet été et conformément aux recommandations et directives de la PMI.

L'ouverture est prévue début 2020.

## En bref

### COMMUNICATION

#### Marolles arrive sur Facebook et Instagram

Depuis le mois de juin, la commune possède sa propre page officielle sur Facebook mais également sur Instagram.

Vous pouvez suivre l'actualité de la ville au quotidien sur la page Facebook @villedeMarolles et partager les plus beaux moments lors des événements communaux sur le compte Instagram @villedeMarolles en utilisant le hashtag #villedeMarolles.

Cette nouvelle présence sur les réseaux sociaux est née de la volonté de la Municipalité de rester au plus près des administrés en délivrant des informations sur la vie de la commune de façon instantanée et directe.

[www.facebook.com/villedemarolles/](http://www.facebook.com/villedemarolles/)  
[www.instagram.com/villedemarolles/](http://www.instagram.com/villedemarolles/)



### ENFANCE

#### Retour sur une année « green » et « numérique » !

*Le service Enfance a déroulé tout au long de l'année, une série d'animations et de projets autour du développement durable et du numérique, dans l'objectif de sensibiliser les enfants sur ces thématiques.*

L'équipe d'animation, en partenariat avec GPSEA, a travaillé à la mise en place du tri sélectif au sein des écoles et du Centre de loisirs. Dans un premier temps, deux classes par école ont été formées aux règles de tri sélectif, puis dans un second temps, des « cocottes » ont été mises en place dans chaque classe. Une « cocotte » est une boîte en carton qui fait office de poubelle jaune et qui peut ainsi recevoir papiers et emballages divers.

Chaque soir, les agents d'entretien vident consciencieusement chaque cocotte en vérifiant leur contenu. À la suite de quoi, un « smiley » de couleur est apposé dessus afin d'informer les enfants si le tri a bien été fait ou pas : rouge en cas de mauvais tri et vert si le tri est correctement effectué.

Le Carnaval 2019 a lui aussi porté les couleurs du développement durable avec des costumes des plus originaux réalisés à partir d'objets de récupération.

Le Centre de loisirs a mis l'accent sur le développement du numérique avec la création d'une équipe de jeunes reporters qui ont réalisé 3 numéros du journal d'information dématérialisé « La Gazette des petits Marollais ». Enfin, les enfants ont pu travailler ensemble sur le projet artistique inauguré lors de la fête des 30 ans de l'école de la Forêt, une fresque évoquant les 4 saisons selon différents courants artistiques.

Les actions de développement durable se poursuivront sur l'année 2019/2020 en fonction du projet pédagogique en cours d'élaboration. D'ores et déjà, le Centre de loisirs s'inscrit dans la participation à la 7<sup>ème</sup> édition du Défi Recyclum, projet de sensibilisation au développement durable à travers l'exemple du recyclage des lampes, ouvert à toutes les classes de France des cycles 2 & 3.

### COMMUNICATION

#### Bienvenue sur le site marollesenbrie.fr

Le site de la commune se renouvelle, nouvelle fête, nouveau nom ! Le nom du site de la commune **mairie-marolles.fr** a été donné en 1999 selon la charte de nommage de l'Afnic qui imposait aux mairies de s'enregistrer sous ce format. Depuis 2004 le registre a assoupli sa réglementation et a permis aux mairies d'enregistrer directement leur nom de commune sous le format : **marollesenbrie.fr**.

La Municipalité rajeunit ainsi son principal support d'information numérique qu'est le site internet, afin de proposer aux Marollais un contenu à la fois d'informations institutionnelles mais aussi d'actualité de la vie de la commune.

Le nouveau site verra le jour fin août.



Avançons ensemble  
vers votre  
projet  
immobilier

Dorothee MONTCHARMONT



Encore un grand merci aux Vendeurs & Acquéreurs  
pour votre confiance.

17 ventes réalisées sur notre secteur

N'hésitez pas ! faites comme eux, contacter moi !!



Clients Satisfaits, et si vous en faisiez partie ?

☎ 06 62 52 98 21

✉ dorothee.montcharmونت@iadfrance.fr

# SAISON CULTURELLE

2019  
2020

15



## SEPTEMBRE 2019

Samedi 21 septembre – Marolles-en-Brie

### Les Journées du patrimoine – Les artistes dans la rue

Visites guidées du vieux Marolles, de l'église. Créations artistiques sur le vif par des artistes plasticiens à travers la ville.

Dimanche 22 septembre – toute la journée  
Rue Pierre Bezançon et cour de la Mairie

### Troc & Puces

Vide-greniers organisé par l'association Rencontres Marollaises sur la rue Pierre Bezançon et la cour de la mairie. Inscription possible le samedi 7 septembre au gymnase lors du Forum Sport & Loisirs de 9h30 à 12h.

### Exposition Rencontres Marollaises – Salle des fêtes

Exposition des réalisations des artistes des ateliers Rencontres Marollaises.



## OCTOBRE 2019



Samedi 5 octobre – 20h30 – Salle des fêtes de Marolles

### Spectacle littéraire et musical par Soanne (piano) et Sam Huttrideau (texte).

Voyage musical et littéraire racontant la vie d'un homme de 1900 à 1970, croisant les grands événements du XXème siècle : de la Grande crue de la Seine en 1910 à la Seconde Guerre Mondiale en passant par la Révolution Russe.

11, 12 et 13 octobre au Gymnase

### Salon des Métiers d'Art du Plateau Briard

Organisé par le Grand Paris Sud Est Avenir

## APPEL À CANDIDATURE

La Municipalité souhaite organiser en janvier 2020 un spectacle animé par les talents Marollais. Alors si votre voisin est un grand danseur de claquette, que votre grand frère est un humoriste en herbe ou encore si vous êtes musicien ou danseur, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Envoyez-nous un message sur [evenementiel@mairie-marolles.fr](mailto:evenementiel@mairie-marolles.fr) vous présentant, résumant votre talent !

# 16 Solidarité

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



## PLAN CANICULE

### Attention chaleur !

Les personnes de plus de 65 ans isolées et/ou à mobilité réduite peuvent s'inscrire sur le registre déclaratif auprès du CCAS.

L'inscription sur le registre communal permet l'intervention des bénévoles du CCAS tout au long de l'été et plus particulièrement lors des pics de chaleur (Niveau 2 : +31° sur 3 jours consécutifs) : conseils pratiques, livraison de bouteilles d'eau à domicile...

Numéros utiles :

CCAS : 01 45 10 38 30

N° vert Canicule Info : 0 800 06 66 66

(gratuit du lundi au samedi de 8h à 20h)

SAMU : 15 ou le 112 - Police : 17

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

## CCAS

### Séjours et sorties

Voyage senior à Saint-Jean-de-Monts



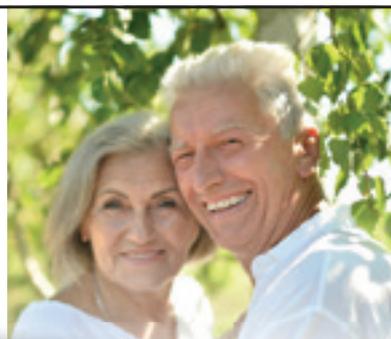
Sortie à Troyes



Sortie familiale à Vaux-le-Vicomte



Location  
appartements  
avec services



Journées Portes Ouvertes  
Tous les jeudis de 9h30 à 17h

COGEDIM club®  
RÉSIDENCES SENIORS

Votre résidence seniors  
à Boissy-Saint-Léger

100 % pour le bien-être

Une équipe  
présente 7j/7

Des services  
sur-mesure

Des activités  
culturelles et sportives

Un restaurant  
convivial

Séjour découverte : une semaine pour tester et approuver

Visite de l'appartement témoin sur rendez-vous

Le Jardin des Orchidées :  
3 Ter rue de Paris  
94 470 Boissy-Saint-Léger

Votre conseiller :

06 86 01 66 42  
0805 234 200\*

[www.cogedim-club.fr](http://www.cogedim-club.fr)



## CONSERVATOIRE

**Une année riche en événements !**

Chaque année, les élèves du Conservatoire participent à différents concours de musique et de danse dans lesquels de jeunes artistes se distinguent.

Dans la section musique, à l'occasion du concours Young Opus pour jeunes talents, les élèves de la classe de flûte de Yu Wang ont obtenu diverses mentions : Naomie Labourdette Glayse, mention Très Bien (C1 Niveau 1) ; Alexandre Meurice, mention Très Bien à l'unanimité avec félicitations (C1 Niveau 1) ; Zoé Giummarra, mention Très Bien (C1 Niveau 2).

À l'occasion du concours de l'Union Départementale du Val-de-Marne, Dylan Letan, élève de la classe de piano de Guillaume Vigouroux, a obtenu la mention Très Bien en fin de cycle 2.

Dans la section danse, le concours de la CND à Valenciennes, les danseuses du Conservatoire ont remporté la médaille d'argent :

- en solo jazz : Elina Morlet, Charlie Secq, Emma Sharp, Marion Quesnel, Victoria Kahia ;
- en solo contemporaine : Elisa Walazyc ;
- en duo jazz catégorie pré-professionnelle : Cloé Sousa et Victoria Kahia ;
- en groupe jazz : « Agoria » avec Chine Cotte, Cléa Sousa, Mali Bardochan, Charlotte Southon et « Thousand Whishes » avec Elisa Walazyc, Julie Secq, Cloé Sousa, Marion Quesnel, Lise Conrad, Lou Hentze, Pauline Bernard et Jennyfer Secq.

Une année riche en palmarès mais aussi en événements. Le Conservatoire a ainsi participé à « Marolles en fête », à « Sucy fête des Bruyères », la fête de la musique de Créteil, au « Concert 1001 flûtes » à la Philharmonie de Paris, les « Choralades », le concert de chants sacrés et profanes de la Renaissance à Montmorency. 2019 a vu naître également la pièce de théâtre « Ça va super marcher ! ». Et enfin, le Gala de danse au Safran à Brie-Comte-Robert qui a enchanté le public. À peine le temps de se reposer cet été avant d'entamer une nouvelle année « artistique » ! Bonnes vacances à tous.

## LE NEZ AU VENT

**Pédibus : préparez la rentrée !**

On ne présente plus le pédibus à Marolles, tout le monde sait de quoi il s'agit après 10 ans d'existence !

Ce mode de déplacement gratuit et convivial est également un outil solidaire de lutte contre la sédentarité en contribuant à la santé des enfants à travers la marche.

Les accompagnateurs bénévoles sont présents pour accompagner les enfants le long des 3 lignes existantes jusqu'à leur école. Mais à la rentrée de septembre, la ligne des « Super-héros » qui dessert l'école des Buissons par la rue Pierre Bezançon est menacée de disparition faute d'enfants inscrits. Alors si vous souhaitez inscrire vos enfants, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe, il est possible de créer de nouveaux arrêts selon les demandes.

## En bref

## ETOILE MAROLAISE

**Soirée Villageoise**

L'association organise le samedi 30 novembre, une grande soirée « Villageoise » pour célébrer le Beaujolais nouveau. Pour agrémenter la soirée, un grand buffet, une dégustation de Beaujolais nouveau et un grand karaoké !

**Samedi 30 novembre à 19h30**

**Salle des fêtes tarif : 20€/pers.**

**Inscription au 06 81 93 81 73**

## RENCONTRES MAROLLAISES

**Des ruches bien soignées**

Cette année, l'association a repris la gestion des ruches communales en agrémentant le rucher de deux nouveaux essaims, ce qui fait aujourd'hui 4 ruches actives avec leurs colonies d'abeilles. Au petit soin, les membres de l'association veillent de façon régulière au bon fonctionnement de ce rucher situé au niveau du cimetière paysager. Concernant l'actualité prochaine de l'association vous pouvez noter leur présence le 7 septembre prochain au Forum Sport & Loisirs au gymnase et l'exposition des différents ateliers le 22 septembre à la salle des fêtes.



## En bref

### LA BOULE MAROLLAISE

#### Retour sur un tournoi ensoleillé



Le dimanche 9 juin, malgré les nuages, 44 équipes sont venues participer au tournoi organisé par La Boule Marollaise. Le beau temps revenu, 13 nouvelles équipes se sont enregistrées pour l'après-midi. Soit un total de 57 doublettes, battant ainsi le dernier record de 52 doublettes en 2017.

La Boule Marollaise a réussi à placer une équipe dans chaque demi-finale. L'une d'entre-elle composée de Jean-Paul Calmont et Franck Carrez s'est hissée en finale, qu'elle a remportée sur le score de 13 à 11 face à une équipe de Noiseau.

L'association sera présente le samedi 7 septembre au Forum Sport & Loisirs, en attendant, vous pouvez d'ores et déjà admirer le nouveau boulodrome du Parc sportif de la Marnière, en contre-bas de l'église, inauguré le 26 juin dernier.



### L'ÉTOILE MAROLLAISE

#### Foulée Verte, cru 2019

Le dimanche 16 juin s'est tenue la 26<sup>ème</sup> Foulée Verte organisée par l'Étoile Marollaise, support du championnat départemental 2019 du 15 km. De belles courses réalisées dans la bonne humeur avec une équipe organisatrice de choc !

Les résultats sont disponibles sur le site [old.le-sportif.com](http://old.le-sportif.com)



### FCM

## Une fin de saison pleine de promesses...



Comme chaque année, c'est dans une ambiance chaleureuse et festive que le Football Club de Marolles a clôturé sa saison avec sa traditionnelle fête du club. En présence de Madame le Maire, ont été remerciés une nouvelle fois tous les dirigeants, coaches, licenciés et parents, sans qui le club ne pourrait fonctionner. Ainsi qu'à tous les bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour accompagner les petits footballeurs aux matches, les encadrer, les encourager...

Une clôture, un peu plus tôt que d'habitude, pour laisser place aux travaux pour l'aménagement du terrain synthétique. Un terrain que le FCM attend depuis des années, et pour lequel l'association remercie Sylvie Gerinte et son équipe municipale.

Patience ! Il devrait être prêt pour la saison prochaine. Enfin, les footballeurs mais aussi tous les écoliers, enfants du Centre de loisirs... pourront venir fouler cette pelouse synthétique et ainsi pratiquer leur sport préféré dans des conditions optimum.

C'est donc avec ces nouvelles conditions de jeu que s'ouvrent au sein du club : 2 équipes Seniors, 1 Vétéran, et 1 équipe U14 et U16. Ces catégories viendront compléter l'école de foot, toujours accessible dès 4 ans avec la section mini foot, que ce soit pour les filles ou pour les garçons. Pour les enfants qui sont inscrits le mercredi au Centre de loisirs, en collaboration avec la Municipalité, le club organise leurs déplacements jusqu'au stade, afin qu'ils puissent eux aussi pratiquer leur activité. N'hésitez pas à vous renseigner.

La reprise des activités se fera fin août à Villecresnes et au gymnase de Marolles, en attendant le FCM vous souhaite de bonnes vacances !

**Inscrivez-vous, lors des portes ouvertes du 1<sup>er</sup> septembre de 10h à 12h et de 15h à 17h, au stade Didier Boutten ou lors du Forum Sport & Loisirs le 7 septembre.**

### LE NEZ AU VENT

## Parking vélo du collège

L'association est récemment intervenue auprès du département pour le maintien et l'élargissement du parc à vélo avec un accès sécurisé pour les vélos, au niveau du collège. L'objectif est de fournir l'infrastructure nécessaire pour inciter les collégiens à se déplacer à vélo. L'association travaille sur un projet d'accompagnement des jeunes élèves de 6<sup>ème</sup> afin de les convaincre de l'utilité des modes de transport doux.

Le Nez au Vent sera présent le samedi 7 septembre au Forum Sport & Loisirs, venez les rencontrer !

## GPSEA

### Entrez dans la danse...

Le territoire Grand Paris Sud Est Avenir a eu son « grand bal » le 18 mai dernier.



#### Un lieu original

Le château de Grosbois, temple du trot, a prêté sa piste couverte et son magnifique manège.

#### Un mélange d'amateurs et de professionnels

C'est la marque de fabrique de José Montalvo, chorégraphe et directeur de la Maison des Arts de Créteil, pour « valoriser les pratiques amateurs, en leur associant l'excellence ». 200 volontaires ont servi d'ambassadeurs.

#### Un orchestre international

A site prestigieux, musique prestigieuse. Les musiciens de l'Orchestre national d'Ile de France, ensemble symphonique de renommée internationale, basé à Alfortville, ont animé en live et en acoustique.

Les conservatoires du territoire ont été aussi mis à partie.

Ce moment de fête était spécialement dédié aux habitants des 16 communes de Grand Paris Sud Est Avenir, partenaire et initiateur du projet.

## GPSEA

### Salon des Métiers d'Art du Plateau Briard

Les 11, 12 et 13 octobre prochains, Marolles accueille le 21<sup>ème</sup> Salon des Métiers d'Art du Plateau Briard organisé par le territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

Le salon accueillera, comme chaque année, environ 70 exposants qui présenteront leurs productions originales, vous pourrez retrouver un stand de jeux en bois, un stand de création de meubles en cartons, ainsi que des bijoux et bien d'autres stands !

Une manifestation dédiée au savoir-faire des artisans et maîtres artisans d'art, aux organismes professionnels et de formation aux métiers d'art.

11, 12 et 13 octobre

Gymnase, rue du Faubourg Saint-Marceau



[www.sima-plateaubriard.fr](http://www.sima-plateaubriard.fr)

## En bref

### TRAVAUX

#### Aéroport d'Orly

Cet été, Aéroports de Paris a décidé d'opérer des travaux sur la piste 3 de l'aéroport Paris-Orly.

D'une longueur de 3 320 m et d'une largeur de 45 m, elle doit faire totalement peau neuve, c'est-à-dire être détruite, puis reconstruite aux normes en vigueur.

Les travaux débuteront le 28 juillet prochain et s'achèveront normalement le 18 novembre.

Pendant une durée de 18 semaines, ces travaux vont engendrer des modifications d'exploitation de la plate-forme de Paris-Orly. Durant cette période, décollages et atterrissages s'effectueront essentiellement sur la piste 4 (piste unique pendant les travaux), la piste 2 ne pouvant être exploitée du 28 juillet au 2 septembre (réfection de la zone de croisement avec la piste 3).

Pendant toute la durée des travaux, le couvre-feu instauré par décision ministérielle du 4 avril 1968 (entre 23 h 30 et 6 heures locales) continuera de s'appliquer.



Toutes les informations sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/travaux-2019-paris-orly>

### BIBLIOTHÈQUE

#### Ouverture estivale

À partir du 8 juillet et jusqu'au 31 août 2019, la bibliothèque sera ouverte au public uniquement le samedi de 10h à 12h30, avec une fermeture exceptionnelle le samedi 10 août.

Les lecteurs qui souhaiteraient retourner des livres à un autre moment pourront les laisser dans la boîte aux lettres. À partir du 2 septembre, la bibliothèque sera à nouveau ouverte le lundi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30, ainsi que le samedi de 10h à 12h30.



[marollesenbrie.sudestavenir.fr/home](http://marollesenbrie.sudestavenir.fr/home)

# 20

# Libre expression des oppositions



« Nous voici en juillet, 8 mois avant les élections municipales, toute l'équipe de «Marolles, mon Village» travaille, déjà depuis longtemps, sur ce projet.

La campagne électorale, même officieuse, a commencé vous avez pu vous rendre

compte dans les diverses parutions que vous avez reçues.

**Les 22 et 29 mars 2020, vous aurez la possibilité d'agir, directement et concrètement, sur l'avenir de votre commune, en choisissant votre maire pour les 6 années à suivre.**

**Vous voulez changer de municipalité ? Ce sera le moment de manifester votre volonté.**

En attendant la rentrée, qui marquera le départ officiel de cette campagne, nous œuvrons à notre programme et nos projets pour Marolles et les Marollais.

La saison estivale sera pour nous une période de travail et de réflexion intense !

En attendant, nous vous souhaitons tous de passer de bonnes vacances avec vos proches, pleines de soleil et de réjouissances.

«Marolles, mon village»  
<https://marollesmonvillage.com/>

Tribune de Marolles Qualité Village non parvenue

Tribune de Préservons Marolles non parvenue

**ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE MAROLLES****Groupe de la majorité municipale**

Certains ont cru bon de s'illustrer en faisant reporter un Conseil municipal important grâce à une basse manœuvre, à savoir récupérer un pouvoir jusque-là donné à la majorité, en influençant le mandataire et bien sûr sans prévenir le conseil, alors que les pouvoirs doivent être donnés en début de séance.

Dès lors, ce non-événement se retrouve dans les pages d'un journal local. Non-événement car des élus qui quittent un groupe ou une majorité, cela arrive partout : Villeneuve-St-Georges, Boissy, Fresnes, Villecresnes, Villiers, Bry, Noiseau, ou dernièrement Joinville avec pas moins de 8 départs d'un coup.

Rien que de très banal finalement, surtout à l'approche des élections et ce n'est que le révélateur de « petites » ambitions personnelles, qui s'affirment au détriment de l'intérêt général, de ceux qui, n'ayant strictement rien accompli en 5 ans, se verraient bien gratifier d'une ligne sur leur carte de visite, oubliant un peu vite le travail qu'implique le fait d'être élus.

Nous y opposons la vision que nous portons depuis 2014, celle que nous respectons dans le droit fil des engagements pris devant les Marollais. Nous avons été élus sur un programme, que nous déclinons d'année en année en fonction des marges budgétaires qui sont les nôtres.

La confiance se mérite et le point commun des dissidents est de ne pas l'avoir eue faute de travail et d'investissement. Les beaux discours, souvent composés de phrases creuses, ne remplaceront jamais les actions concrètes. L'illusion ne dure qu'un temps.

Dans quelques mois auront lieu les municipales. Nous confronterons nos projets et nos bilans.

Notre bilan est éloquent. Quant à eux, le seul qu'ils pourront défendre, ce sera leur trahison car oui, cette dissidence, c'est une trahison : une trahison envers l'équipe mais aussi une trahison envers les Marollais qui leur ont fait confiance.

**Clin d'œil****REMERCIEMENTS****Conservatoire, une page se tourne...**

En juin dernier, une nouvelle page de l'histoire du Conservatoire de Marolles s'est tournée. Martine Loumeau, présidente depuis 18 ans, a cédé la place pour une nouvelle vie dans le sud de la France.

Martine n'a eu de cesse de faire progresser l'association en proposant de nouvelles sections, comme la danse, mais aussi en luttant pour le maintien de certaines activités parfois en difficulté. Son obstination et sa persévérance ont payé. Elle a contribué à faire grandir le nombre d'inscrits et aujourd'hui les anciens élèves viennent inscrire leurs enfants avec la même envie et le même plaisir que lorsqu'ils venaient enfants.

Par ses qualités de gestionnaire et son sens du consensus, Martine a fait face, avec les membres du bureau, aux contraintes budgétaires et administratives propres au contexte de ces dernières années. Son engagement au sein des manifestations communales et à l'animation de la ville a contribué au rayonnement de la musique et de la danse, mais aussi au succès des événements auprès des Marollais.

Pour tout cela et plus encore, l'équipe municipale, les agents communaux, ainsi que les familles des élèves du Conservatoire, nous vous souhaitons Martine, une belle continuation sous le soleil du sud.

**Rendez-vous****Dimanche 1<sup>er</sup> septembre****Portes Ouvertes FCM**

10h-12h et 15h-17h  
Stade Didier Boutten

**Samedi 7 septembre****Forum Sport & Loisirs**

9h30-16h – Gymnase

**Samedi 21 septembre****Journée du Patrimoine****Les artistes dans la rue**

10h-18h – Vieux Marolles et église

**Dimanche 22 septembre****Troc & Puces**

Rue Pierre Bezançon  
et cour de la mairie

**Exposition des ateliers Rencontres Marollaises**

Salle des fêtes de la mairie

**Samedi 5 octobre****Spectacle littéraire et musical**

20h30 – Salle des fêtes

**11, 12 et 13 octobre****Salon des Métiers d'Art**

Gymnase

**Lundi 11 novembre****Commémoration du 11 novembre**

Monument aux morts

**Samedi 16 novembre****Concert de violons**

20h30 – Salle des fêtes

**Samedi 23 novembre****Spectacle proposé par Les Amis de Marolles**

15h – Espace des Buissons

**Samedi 30 novembre****Soirée Villageoise Etoile Marollaise**

19h30 – Salle des fêtes  
Inscription au 06 81 93 81 73  
15h30 – salle des fêtes de Marolles

## Numéros utiles

- ▶ **SAMU** : 15 ou 112
- ▶ **Commissariat de Boissy** : 01 45 10 71 50
- ▶ **Police** : 17
- ▶ **Gendarmerie** : 01 49 80 27 00
- ▶ **Pompiers** : 18
- ▶ **SAMU social** : 115
- ▶ **Sécurité sociale** :  
1-9 avenue du Général de Gaulle 94000  
Créteil (du lundi au vendredi de 8h30 à  
15h30) – Tél. : 36 46 – [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
**Taxi conventionné** : 06 08 73 85 30
- ▶ **Espace départemental des solidarités** :  
RDV assistante sociale au 01 56 72 23  
00 (EDS de Sucy-en-Brie ou PMI de  
Villemecresnes)
- ▶ **PMI** : 3 avenue Foreau 94440  
Villemecresnes – Tél. : 01 45 69 18 14  
(lundi 13h/20h, mardi, mercredi et  
vendredi 8h30/12h et 13h/17h, jeudi  
8h30/12h et 13h/18h)
- ▶ **Psychologue APCE94** : RDV au 01  
45 10 38 30 ou 38 23 ou 01 56 32 32 33
- ▶ **CAF** : Renseignements/RDV au  
0 810 25 94 10 (du lundi au vendredi  
9h/12h15 et 13h/16h15) – [www.caf.fr](http://www.caf.fr) –  
Permanence administrative le vendredi  
9h/12h et 13h30/17h au CC Michel  
Catonné à Boissy-Saint-Léger  
Tél. : 01 45 69 70 33
- ▶ **Permanence juridique en mairie** :  
RDV au 01 45 10 38 38 (samedi matin)
- ▶ **Mairie** : 01 45 10 38 38  
Espace des Buissons : 01 45 95 91 92  
Services techniques : 01 45 10 03 30  
CCAS : 01 45 10 38 30  
Gymnase : 01 43 86 16 98  
Stade Didier Boutten : 01 45 69 40 18  
Bibliothèque : 01 45 98 38 66
- ▶ **Urgences** :  
Centre hospitalier de Villeneuve-Saint-  
Georges – Tél. : 01 43 82 43 33
- ▶ **SOS Médecins** : 01 47 07 77 77 ou 3624
- ▶ **Médecins à domicile** : 0 825 001 525
- ▶ **Centre anti-poison** : 01 40 05 48 48
- ▶ **Chirurgien dentiste de garde** :  
Tél. : 01 48 52 31 17
- ▶ **SIDA info service** : 0 800 840 800
- ▶ **SOS Amitié** : 01 42 96 26 26



Dir. pub. : Sylvie Gerinte  
Resp. de l'info. : Pierre Borne  
Rédac. chef : Stéphanie Ferreira  
Concept. graph. : Mahaly  
Andriamaheninjafy  
Impression : DESBOUIS GRESIL  
Distrib. : FAB DISTRIB  
Tirage : 2200 exemplaires  
Photographies : 123RF  
et service communication

# 22 Bloc notes

## État civil

### Bienvenue aux bébés :

Lyna Abika, le 07/04/2019  
Noélia Gangneux, le 11/04/2019  
Naïla Templier, le 12/04/2019  
Noah Gillebeert Semedo, le 20/05/2019

### Ils se sont dit oui :

Mathieu Le Meur et Sandra Reus,  
le 26/04/2019  
Loïc Baumes et Sarah Brou, le 27/04/2019  
Anthony Mascarenhas et Annabelle Bondy,  
le 08/06/2019  
Sébastien Lemoine et Anne-Sophie Doisy,  
le 15/06/2019

## INFORMATION

### Referendum d'initiative partagée

Le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi N° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris peut s'effectuer de deux façons :

- Sur le site internet hébergé par le Ministère de l'Intérieur : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr) ;
- Auprès de la mairie de Boissy-Saint-Léger.

## INFORMATION

### Restriction de l'usage de l'eau



Un arrêté préfectoral en date du 12 juillet acte le franchissement du seuil d'alerte du Réveillon, par conséquent des mesures provisoires de limitation des usages de l'eau sont de rigueur :

- Interdiction de remplir les piscines privées, de laver son véhicule en dehors des stations équipées d'économiseurs d'eau et d'arroser les pelouses entre 8h et 20h ;
- Limitation du nettoyage des terrasses et façades, ainsi que le lavage des voies publiques.

## INFORMATION

### Bacheliers 2019



La Municipalité convie les bacheliers 2019 titulaires d'une mention bien ou très bien, à se faire connaître en mairie ou en écrivant à [assistante-cabinet@mairie-marolles.fr](mailto:assistante-cabinet@mairie-marolles.fr) ou au 01 45 10 38 38.

Une cérémonie de remise de diplômes et de récompenses se tiendra après la rentrée de septembre.

### Les horaires d'été de votre mairie



**Votre mairie** sera fermée les samedis du mois d'août (sauf le samedi 31 août) ainsi que du 15 au 18 août inclus. Les nocturnes de 18h à 19h15 des lundis 5, 12 et 19 août ne seront pas assurés.

**Le service scolaire** ainsi que **le CCAS** seront fermés au public du 15 juillet au 11 août. L'accueil de la mairie reste ouvert pour toute demande d'information.

**Le centre de loisirs** fermera du 5 au 16 août et **la Maison des Jeunes** du 3 au 25 août.

**Nouveau** : **le service Urbanisme** est situé désormais en mairie. Il est ouvert de 9h à 17h30 et reçoit sur rendez-vous les lundis et mardis de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Information au 01 45 10 38 18.



[www.mairie-marolles.fr](http://www.mairie-marolles.fr)



# Votre publicité dans le Marolles Infos ?

Contactez-nous à  
[insertion.pub@mairie-marolles.fr](mailto:insertion.pub@mairie-marolles.fr)  
ou au 01 45 10 38 38.



# GOLF

13 Septembre au 20 Octobre 2018

## INITIATIONS GRATUITES

ouvert à tous  
**INSCRIVEZ-VOUS**  
sur **bluegreen.com**  
et surtout amusez-vous !

## GOLF BLUEGREEN Marolles-en-Brie

01 45 95 18 18

Mail de la Justice  
94440 Marolles-en-Brie  
[marolles.en.brie@bluegreen.com](mailto:marolles.en.brie@bluegreen.com)



Restaurant ouvert à tous  
Terrasse



Practice  
Zone d'entraînement  
Putting green



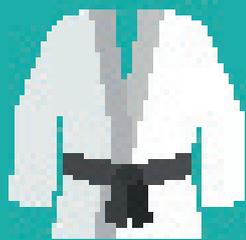
Boutique



Golf 18 trous

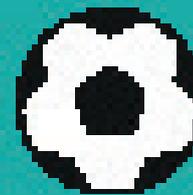
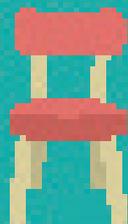
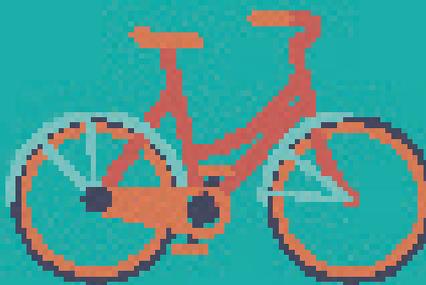
Restaurant changement de propriétaire

2019



# FORUM

## SPORT & LOISIRS



**SAMEDI 7 SEPTEMBRE**

**9H30 - 16H | GYMNASÉ**

**RUE DU FAUBOURG SAINT-MARCEAU**

**MAROLLES**  
EN 3RE